

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 715

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dix-huit mois; si l'on veut prétendre que celui-ci a *le libre choix* (!) — alors il faut reconnaître que le libre choix existe *aussi* dans l'actuel système!

L'objecteur peut en effet choisir «librement» entre accomplir son service en faisant violence à ses convictions et faire un certain nombre de mois de prison! J'ai montré dans un précédent article que le petit malin, le tire-au-flanc conscient et organisé, neuf fois sur dix trouve avantage à choisir la prison, généralement moins longue et souvent moins pénible. Et que s'il ne fait pas ce calcul très simple, c'est que vraisemblablement il sait qu'il a de fortes chances de se faire dispenser d'une manière ou d'une autre!

Qu'on cesse donc de nous rebattre les oreilles avec le *libre choix*: je resterai poli et dirai que c'est une contre-vérité...

* * *

Erreur à rectifier!

A la fin de l'année passée, je m'en prenais à la *Gazette de Lausanne / Journal de Genève*, à propos d'articles publiés un samedi, l'un qui s'en prenait à M^{me} Billeter et à l'une des expositions du Musée cantonal de Lausanne, supposée avoir un coloris politique suspect; l'autre aux pacifistes allemands, et à l'Eglise luthérienne, et à Luther lui-même — ce qui m'amenait à déplorer que l'ancienne «Gazette du dimanche» fût désormais inféodée à une tendance politique bien précise. Le précieux auteur de *l'Arrache-plume*, Georges Anex, à qui nous devons tant de critiques éclairantes sur le roman français en général et les romans romands en particulier, publiées dans ce même supplément littéraire de la *Gazette / Journal de Genève*, me fait observer que j'ai fait erreur; que les articles incriminés ont bien paru le samedi, mais non pas dans le supplément, qui relève d'un autre rédacteur (ou plus exactement rédactrice) en chef et garde toute son indépendance et son caractère a-politique. Voilà qui me ravit et me conduit à présenter mes excuses à la rédaction.

J. C.

POINT DE VUE Promenade sous les arbres

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais j'ai un peu perdu de mon plaisir à me balader en forêt. Je scrute les arbres avec anxiété: celui-ci a l'air bien maigre, celui-là bien fatigué; voyez comme ses branches pendent, lamentables, au lieu de se redresser fièrement, tels les sapins de mon enfance! Peut-être est-ce le poids des pives qui l'alourdit ainsi? Car regardez, je n'ai jamais vu un arbre aussi chargé de fruits.

L'espoir un instant rallumé s'éteint aussitôt: n'ajoutez pas entendu dire que la plante, sentant son heure dernière, se hâtait de produire en abondance de quoi se survivre? C'est évident: cet arbre va mourir, et dans un ultime effort, il se couvre de pommes pour parer à la disparition de son espèce. Et celui-ci! il est bien mort; oui, mais ce sont les lichens qui l'ont étouffé. Ainsi je marche, d'essors en chutes, sous l'ombre menaçante des pluies acides. Vivement la neige! Mais, doute affreux: si les pluies sont acides, y a-t-il le moindre des petits espoirs pour que les neiges ne le soient pas, elles aussi? Et le blanc manteau d'apparaître comme un linceul (les clichés, eux, ne meurent pas).

Cependant on me dit, d'une voix autorisée, et sous un titre prometteur¹, qu'il faut «se garder de se charger de tous les malheurs du monde», et que «s'il faut avoir peur de quelque chose, (...) il faut craindre les excès de nos vertus, qui érodent lentement mais sûrement nos libertés». «Notre pays devient étouffant: c'est cela qui doit nous faire très, très peur», dit encore cette voix. Je respire! (si j'ose dire): il n'est pas question ici d'oxyde de carbone, mais bien des lois, qui, comme chacun sait, ne visent qu'à réduire les libertés de chacun. Le

¹ *Asphyxie*, Ph. Barraud, «Gazette de Lausanne», 31 déc. 83, 1^{er} et 2 janv. 84.

malheur veut que, quand on les laisse, ces sacrées libertés, aux automobilistes par exemple, ils prennent les rues les plus étroites et les plus fréquentées (enfants, gens âgés, handicapés) pour des circuits de Formule 1. Pour eux, à l'évidence, «liberté» signifie «vitesse», à tel point qu'il faut inventer des seuils, des chicanes, des obstacles en tous genres, pour ralentir leur course libre, les panneaux de limitation de vitesse (atteinte intolérable à leurs libertés) étant superbement ignorés (cf. *Journal AST*, janvier 84).

Or il se trouve que je ne me suis jamais sentie aussi libre que quand je fais mes 300 mètres (de dénivellation) à l'heure, peaux de phoque (synthétiques) aux skis. Je ne dépende de rien que de ma propre énergie (non polluante, peu coûteuse et renouvelable). Que dire alors des adversaires du 50 à l'heure? Qu'ils préfèrent crever sous le poids de leurs libertés? L'ennui, c'est que nous crèverons avec eux!

Parlons d'autre chose! Le groupe Amnesty International de la Côte organise, mardi 31 janvier 1984, à 20 h. 30, à la Salle du Conseil du château de Nyon, une *Table ouverte sur le service civil*. Le débat, dirigé par M. Jean-Philippe Rapp, journaliste à la Télévision romande, verra la participation du docteur Armand Forel, ex-conseiller national, du professeur André Biéler, ancien chargé de cours d'éthique sociale aux Facultés de théologie de Genève et Lausanne, qui défendront un service civil tel que le conçoit AI, et de M. Jacques-Simon Eggly, journaliste, conseiller national libéral, et M^e Thierry de Haller, qui exprimeront l'avis des opposants à l'initiative. Le groupe de la Côte compte sur la présence, dans la salle, d'un membre du comité de l'initiative pour un authentique service civil, et sur celle de plusieurs objecteurs de conscience. Un des rares débats contradictoires qu'il ait été possible d'organiser... faute de combattants décidés à monter en première ligne parmi les adversaires du service civil.

Catherine Dubuis